

ANNEXE 10 – Détermination du résultat fiscal (imprimé fiscal 2058-A provisoire)

**cerfa** N° 10951 • 03  
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I N° 2058-A  
(2002)

1

Désignation de l'entreprise : <b>M.J.M</b>		Exercice N, du le :		
		3   1   1   2   2   0   0   2		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés	WA	155 987	
	de son conjoint [ ] moins part déductible* [ ] à réintégrer :	WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WC		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WE	1 740	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WG	2 260	
	Amendes et pénalités (nature : Pénalités pour insuffisance de déclaration de TVA)	WH	5 890	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)*	WI	87 177	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WJ		
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WK		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme	WL	
		– Plus-values soumises au régime des fusions	WM	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1.3° et 212 du C.G.I.) SU 2 100 Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW [ ] )		WO	63 557	
<b>TOTAL I</b>		WP	<b>316 611</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WQ		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)		WR		
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WS	10 000
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WT	2 000
		– imputées sur les déficits antérieurs WX [ ] imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY [ ]	WU	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WV	
	Régime des sociétés mères et des filiales* ( quote-part des frais et charges restant imposable / Produit net des actions et parts d'intérêts : ) 438		WW	5 402
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.		WX	
	Majoration d'amortissement*		WY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations ( entreprises nouvelles* (art. 206 septies et quater A. 41 septies) SX [ ] Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY [ ] zone franche Corse (art. 41 décies) CT [ ] zone franche urbaine (art. 41 octies) CV [ ] entreprises en difficulté (art. 41 septies) XC [ ] )		XA	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XB	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) SZI [ ] )		XC	47 500	
<b>TOTAL II</b>		XD	<b>64 902</b>	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	bénéfice (I moins II)	XE	251 709	
	déficit (II moins I)	XF		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		XG		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*		XH		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)		XI		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XJ		
RESULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XK	<b>251 709</b>	

## **ANNEXE 11 – Informations complémentaires sur les vérifications fiscales à effectuer**

### **• Jetons de présence**

Une somme de 43 500 € a été attribuée aux 5 membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2002.

### **• Intérêts du compte courant du Président du conseil d'administration**

Le président du conseil d'administration a laissé sur son compte courant depuis le 30 avril 2002 une somme de 90 000 € qui a été rémunérée au taux de 8 %.

### **• Dotations aux amortissements d'un véhicule de tourisme**

Une annuité d'amortissement a été comptabilisée concernant le nouveau véhicule de tourisme qu'utilise le président du conseil d'administration. Il s'agit d'une Mercedes d'une valeur de 25 000 € hors taxes (TVA à 19,6 %). Ce véhicule a été acquis le 1<sup>er</sup> avril 2002 et il est amortissable sur 5 ans.

### **• Participation des salariés aux résultats**

L'entreprise a conclu depuis 1990 un accord dérogatoire avec son personnel ayant pour effet d'attribuer aux salariés une participation effective égale à la participation calculée selon la formule légale majorée de 20%. Elle est de ce fait autorisée à doter en franchise fiscale une provision pour investissement égale à 50% du supplément de participation qui résulte de la clause dérogatoire.

La participation de l'année 2001 a été portée en réserve spéciale de participation au cours de l'exercice 2002.

Dans les produits exceptionnels de l'exercice figure la reprise de la provision pour investissement de l'année 1997 et dans les charges exceptionnelles, la dotation de l'année à la provision pour investissement.

L'entreprise a toujours respecté les conditions relatives à l'investissement pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux relatifs à la provision pour investissement.

### **• Produits du portefeuille titre**

• Les « produits financiers des participations » concernent uniquement une participation de 15 % dans le capital de la S.A PLASTIMMO ( société au capital de 100 000 €, divisé en actions de 10 € de valeur nominale ). Les titres ont tous été acquis en 1995. La société a opté pour le régime de faveur des dividendes de filiales

• Les « autres intérêts et produits assimilés » comportent également des revenus de valeurs mobilières de placement pour un montant reçu de 18 000 € (hors avoir fiscal) et 2 394 € d'escomptes obtenus. Les revenus des valeurs mobilières de placement correspondent à des dividendes reçus de diverses sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### **• Plus ou moins-values de cessions**

Au cours de l'exercice, la société a cédé :

• Une partie de sa participation dans la S.A PLASTIMMO : 500 titres ont ainsi été cédés au prix unitaire de 50 €. Ces titres avaient été achetés en 1995 au prix unitaire de 26 €.

• Un matériel industriel acquis en 1998. Valeur nette comptable du matériel au jour de la cession : 46 000 €. Prix de vente H.T : 50 251 €.

• Un véhicule de tourisme Safrane acquis en 1996 et complètement amorti depuis 2001. Prix de cession : 4 000 €.

**ANNEXE 12 - Compte de résultat de l'exercice - 1ère partie (document provisoire)**

**3**
**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**
**D.G.I N°  
2052  
(2002)**
**Désignation de l'entreprise : M.J.M.**

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	56 300	FB	FC	56 300	24 200	
	Production biens vendue*	FD	3 895 210	FE	FF	4 240 260	4 125 600	
	Production services	FG	64 350	FH	FI	64 350	42 560	
	<b>Chiffre d'affaires net*</b>	FJ	<b>4 015 860</b>	FK	<b>345 050</b>	<b>FL</b>	<b>4 360 910</b>	<b>4 192 360</b>
	Production stockée*				FM	-15 650	2 890	
	Production immobilisée*				FN	82 494	6 450	
	Subventions d'exploitation				FO	1 200	5 600	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	16 450	18 675	
	Autres produits (1) (11)				FQ	85 460	75 480	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						<b>FR</b>	<b>4 530 864</b>	<b>4 301 455</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	45 650	29 845	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-1 560	-2 640	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	356 425	342 300	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV	12 640	1 850	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	646 500	589 200	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	185 640	165 963	
	Salaires et traitements*				FY	1 826 330	1 785 300	
	Charges sociales (10)				FZ	767 065	749 826	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements*		GA	185 670	195 654	
			dotations aux provisions*		GB	0	0	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	12 643	8 560		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	11 500	8 640		
	Autres charges (12)				GE	188 234	175 354	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						<b>GF</b>	<b>4 236 737</b>	<b>4 049 852</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>						<b>GG</b>	<b>294 127</b>	<b>251 603</b>
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée. (III)				GH	0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré. (IV)				GI	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	5 840	3 860	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2 500	8 900	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	20 394	26 450	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	4 685	5 853	
	Différences positives de change				GN	3 680	2 560	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	526	1 895	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						<b>GP</b>	<b>37 625</b>	<b>49 518</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GO	9 000	15 690	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	48 640	65 489	
	Différences négatives de change				GS	560	250	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	850	632	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						<b>GU</b>	<b>59 050</b>	<b>82 061</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>						<b>GV</b>	<b>-21 425</b>	<b>-32 543</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ( I - II + III - IV + V - VI )</b>						<b>GW</b>	<b>272 702</b>	<b>219 060</b>

**ANNEXE 12 (suite) - Compte de résultat de l'exercice – Suite (document provisoire)**

carfa

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE  
(Suite)**

**D.G.I N° 2053  
(2002)**

**Désignation de l'entreprise : M.J.M**

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 5 400	6 260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB 83 251	69 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 14 900	5 600
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>HD 103 551</b>	<b>81 660</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ( 6 bis )	HE 5 890	6 981
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF 59 000	39 560
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 31 980	32 600
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>HH 96 870</b>	<b>79 141</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>		HI <b>6 681</b>	<b>2 519</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 36 219	45 000
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK 87 177	85 550
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>		<b>HL 4 672 040</b>	<b>4 432 633</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>		<b>HM 4 516 053</b>	<b>4 341 604</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE ( total des produits - total des charges )</b>		<b>HN 155 987</b>	<b>91 029</b>
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs ( à détailler au (8) ci-dessous )	IG	
	(3) - Crédit-bail mobilier	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HO	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général ( art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1 8 000	6 400
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevet, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevet, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 Obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dégrèvement d'impôt relatif à la taxe professionnelle			5 400
Produits des cessions d'éléments d'actif (775)			79 251
Quote-part de subventions virée au compte de résultat de l'exercice (777)			4 000
Reprises de provision pour investissement de 1997			2 500
Reprises d'amortissements dérogatoires			12 400
Pénalités pour insuffisance de déclaration de TVA		5 890	
V.C.E.A.C (675)		59 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires		28 230	
Dotation à la provision pour investissement de l'année 2002		3 750	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

### I. Extraits de la documentation fiscale et sociale

#### • Intérêts des comptes courants des associés :

« Le taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants des associés est égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à deux ans.

Lorsque l'ensemble des sommes mises à la disposition de la société par ses associés ou actionnaires dirigeants ou majoritaires excède **une fois et demie** le montant du capital social, les intérêts qui correspondent à l'excédent ne sont pas déductibles fiscalement»

(Extraits du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002 . n° 789 et n° 790)

#### • Jetons de présence :

« La déduction fiscale des jetons de présence, ordinaires ou spéciaux, alloués au titre d'un exercice est limitée à 5% de la somme obtenue en multipliant par le nombre d'administrateurs ( ou de membre du conseil de surveillance ) la rémunération moyenne déductible attribuée au cours de l'exercice aux dix ou cinq salariés les mieux rétribués, selon que l'effectif de l'entreprise excède ou non deux cents salariés. Si la société emploie moins de cinq personnes, voire aucun personnel, la déduction est limitée à 457 € par membre du conseil d'administration ou de surveillance. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 2021)

#### • Régime des dividendes de filiales :

« Lorsque l'option pour le régime de faveur des dividendes de filiales est exercée, les **produits** des actions ou parts d'intérêts **de la filiale** perçus au cours de l'exercice par la société mère sont, pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés dû par cette dernière, retranchés du bénéfice net total de la société mère déduction faite d'une quote-part de frais et charges. Cette **quote-part de frais et charges** est fixée forfaitairement à 5% du produit total des participations, crédit d'impôt compris. Ces crédits d'impôt s'entendent, pour les dividendes de filiales françaises, de l'avoir fiscal correspondant calculé au taux de 50%. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 3678)

#### • Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme :

« La déductibilité fiscale de l'amortissement des voitures particulières est limitée à la fraction de leur prix d'acquisition qui n'excède pas 18 300 € pour les véhicules mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1996. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 830)

### II. Autres informations

• La société M.J.M emploie 55 personnes. Son capital est de 45 000 €.

• La société M.J.M ne peut bénéficier du régime applicable aux P.M.E en matière d'impôt sur les bénéfices car son capital n'est pas exclusivement détenu pour au moins 75% de son montant par des personnes physiques. Elle relève donc de l'impôt sur les bénéfices au taux normal de 33,1/3 % et de la contribution additionnelle de 3 %. Elle impute, le cas échéant, ses avoirs fiscaux sur l'impôt dû selon la méthode administrative. Pour les dividendes versés au cours de l'année 2003, le taux de l'avoir fiscal applicable est de 10 %.

• Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rétribuées de l'entreprise s'y trouve inclus pour 586 200 € (dont 365 240 € correspondant aux rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées).

• La moyenne des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises sera supposé égal à 6% pour l'année 2002.

• Une moins value nette à long terme de 2 000 € dégagée au titre des exercices antérieurs reste à imputer.

**ANNEXE A (à rendre avec la copie) – Mise en œuvre de l'organisation comptable des achats de matières premières**

Opérations	Traitements déjà opérés	Par quel(s) acteur(s) ?	Anomalie(s) ou problème(s) éventuel(s)	Tâche suivante à réaliser par le comptable
1	Totalité Gestion des commandes	Responsable comptabilité Comptable	Néant.	Comptabiliser la facture.
	Totalité Gestion des livraisons	Responsable du magasin Comptable	Néant.	
	Contrôle facturation	Comptable	Néant.	
	Validation de la facture	Responsable comptabilité	Néant.	
2				
3				
4				

Remarque : L'opération 1 a déjà été traitée par le responsable de la comptabilité qui vous fournit ainsi un exemple.

**ANNEXE B (à rendre avec la copie) – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 1)**

<i>Date</i>	<i>Comptes</i>		<i>Intitulé</i>	<i>Libellé</i>	<i>Débit</i>	<i>Credit</i>	<i>Code Journal</i>
	<i>Général</i>	<i>Auxiliaire</i>					

**ANNEXE C (à rendre avec la copie) – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 2)**

<i>Date</i>	<i>Général</i>	<i>Comptes Intitulé</i>	<i>Libellé</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Code Journal</i>



**ANNEXE D (à rendre avec la copie) – Fiche de contrôle du résultat fiscal**

Réf. 2058-A	Montant à justifier	Détails de la rubrique – Calculs et justifications
WA	155 987	Bénéfice comptable de l'exercice : Le résultat comptable, base de la détermination du résultat fiscal, est conforme au montant qui figure dans le compte de résultat en rubrique HN, soit 155 987 €.
WE	1 740	(1)
WG	2 260	
WJ	5 890	
WK	87 177	
WQ	63 557	Intérêts des comptes courants (1) :  Participation :  Jetons de présence (1) :
WV et WW	10 000 et 2 000	
XA	5 402	(1)
XG	47 500	Participation :  Provision pour investissement :

(1) - Ces montants devront être également justifiés par le calcul.